L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
Vendredi, (Matin,) 29 Octobre 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 29 octobre.

Le courrier du Nord nous a apporté les journaux de New-York du samedi 9 courant, ceux de Philadelphie de la même date, et notre correspondant de la *Gazette* de cette dernière ville, nous a fait la faveur de nous envoyer des épreuves de son journal du lundi 11; elles contiennent des dates de New-York du 10, mais ne fournissent aucune nouvelles plus récentes de France et d'Angleterre. Toutefois la *Gazette* de Philadelphie du 9, contient un paragraphe de la plus haute importance : la révolution en Espagne est confirmée. Voici l'article en question :

"Un passager arrivé sur le *Manchester*, qui est en rivière, venant de Cadix, annonce que LA GALICE ETAIT EN INSURRECTION, AINSI QUE LE NORD DE L'ESPAGNE, et que le pavillon noir y avait été arboré. *Cette nouvelle avait été publiée dans les journaux de Cadix avant le départ du Manchester.* Ce navire n'a apporté aucune gazette. Tout était tranquille dans le sud de l'Espagne."

Plus de doute, l'élan sera général; si les peuples de l'Europe ne se lèvent pas tous en armes pour reconquérir leurs droits foulés aux pieds, l'énergie que les événemens de la France, et on peut dire aussi de la Belgique, inspireront partout à l'opinion publique, aura les plus heureux résultats pour le bonheur de l'humanité. Courage, nobles Espagnols! il reste encore une belle page, la plus belle peut-être, à ajouter à votre histoire.

Les efforts de la malveillance ou de la perfidie pour jeter des semences de discorde chez les libéraux français, et exciter de nouveaux troubles n'auront aucun résultat; ce beau triomphe restera comme un monument éternel, pour avertir les tyrans de l'humanité que la patience des peuples se lasse à la fin et qu'en voulant appesantir leur joug sur eux, ils les forcent à le briser. On a parlé des troubles qui ont éclaté dans quelques villes de France, à Nîmes, et à Paris même: mais nous voyons par de nouveaux extraits des feuilles anglaises, contenus dans les journaux qui nous parviennent par ce courrier, que, à la date (de Paris) du 28, l'ordre avait été partout rétabli, et que la plus grande tranquillité régnait dans toute l'étendue de la France.

Poignac, dit-on, a l'impudence de soutenir qu'il n'a eu qu'une *part exécutive* dans la promulgation des ordonnances du 26; cette excuse ridicule ne peut sortir que d'un cerveau malade, détaqué par la peur. Après leur scélératesse, il ne manquait aux ministres de Charles X que de donner des preuves d'une insigne lâcheté. Des papiers trouvés dans le cabinet de l'ex-président du conseil, déposent directement contre ses paroles.

Les rapports de la plupart des villes d'Italie, Milan, Ferrare, Bologne, Naples, &c., dépeignent sous les mêmes couleurs l'opinion des patriotes italiens sur les affaires de France. Partout la nouvelle des événemens de Paris a excité le plus vif enthousiasme.

Le général Clausel est arrivé le 17 à Toulouse, se rendant à Toulon où il a dû s'embarquer de suite.

Le bruit qu'une révolution avait éclaté à Naples et à Turin, a couru à Paris.

Un correspondant de Paris d'un journal de Londres lui écrit sous la date du 29, qu'il paraît positif que le gouvernement français a l'intention de n'intervenir en rien dans les affaires des révoltes du Piémont, de la Belgique et de l'Espagne. Cette neutralité, qu'au reste le cabinet français trouvera de la difficulté à garder, sera aux yeux des puissances européennes une considération de quelque poids pour les engager à reconnaître le nouvel ordre de choses. Le correspondant dont il s'agit, pense qu'au fond le cabinet pourrait bien avoir quelque arrière pensée que ses organes ont la prudence de ne pas divulguer; il se base sur un "Exposé de ce que veut le peuple belge," publié à Paris par un écrivain de cette nation, M. Potter, "qui a, dit-il, pénétré les vues *pacifiques* du gouvernemont français." On conçoit aisément ce mot *pacifiques*. Néanmoins, nous sommes persuadés que Louis-Philippe et ses ministres comprennent trop bien leur situation, pour rien tenter de longtemps en faveur de l'indépendance des peuples qui avoisinent la France.

—Nous avons reçu des journaux français jusqu'à la date du 18, parvenus à New-York par l'*Edward Quesnel*, du Hâvre. Nous en donnons quelques extraits.

—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

"Le capitaine du grand navire américain *Bolivar*, voyant des jeunes gens aller à bord de tous les bâtimens amarrés dans les bassins du Hâvre, demanda à l'un d'eux ce qu'ils cherchaient : "Des fusils pour armer nos compatriotes qui vont à Paris défendre nos droits.—Tenez, dit le capitaine, en voilà douze : c'est tout ce que j'ai d'armes à bord.—Le jeune homme se disposait à faire un bon au capitaine.—Pourquoi cela, demande celui-ci?—Mais pour que vous voyez payé de vos fusils?—Allons donc, vous plaisantez! Que mes fusils servent bien et ils seront assez payés comme ça."

Notre correspondant de Philadelphie, nous communique ce suit :

BUREAU DU MERCANTILE ADVERTISER, }
New-York, dimanche 10 octobre, 2 h. P.M.

Point d'arrivage. Une pluie d'orage accompagnée d'un vent du N. E. a commencé ici vendredi soir, et a duré jusqu'à 3 ou 4 heures ce matin. La pluie est tombée en abondance, on en avait grand besoin. Le paquebot *George Canning*, allant à Liverpool, est parti ce matin, avec la proclamation du président, concernant l'ouverture des ports anglais, des Indes occidentales au commerce américain.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.—HAVRE, 18 août.

Les congréganistes viennent en désespoir de cause, d'adopter un moyen passif de faire de l'opposition jésuitique au gouvernement. Ce moyen est simple, bénin, et n'exposera aux qui l'emploieront qu'à des refus tout au plus humilians. Les Jésuites et les Royalistes de Charles X, ont résolu d'assiéger toutes les avenues de l'administration pour obtenir les places que l'on accorde à pleines mains à Paris, à tous les importuns qui viennent solliciter avec un bras en écharpe pour cacher en bandoulière. Si nous ne les obtenons pas toutes, disent-ils, nous irriterons au même ceux qui nous trouvent en concurrence avec eux, et les mécontens alors jeter feu et flamme contre un gouvernement qui ne sait pas récompenser tous ceux qui crieront qu'ils ont fait la glorieuse révolution. Cette tactique a jusqu'ici réussi à quelques congréganistes. Des officiers qui par haine de la démocratie, ont abandonné leurs régimens en entendant le nom du duc d'Orléans, sont conservés dans les cadres de l'armée. Des places administratives ont été données dans la province à des hommes liés de cœur avec des Jésuites et des nobliaux mécaniques. Le gouvernement qui veille à Paris, ne connaît pas les départemens; il ne s'en informe seulement pas. Il ne refuse rien à l'importunité. Et les officiers qui, sont restés fidèles à la patrie, et les hommes du pays qui ont rendu des services dans les journées de crise sont sacrifiés ou dédaignés! Il ne leur reste qu'à gémir sur une précipitation que tout leur dévouement ne saurait arrêter. Des récompenses, ils n'en veulent pas, parce qu'ils sont assez récompensés du bonheur intime d'avoir fait leur devoir; mais faire une révolution au profit des intrigans, voilà ce qui n'était jamais entré dans leur pensée. Le remède dans la France de 1830, est toujours à côté du mal; le gouvernement éclairé sur ce qu'il a pu faire d'intempestif dans un moment de précipitation, s'arrêtera, et il en sera temps encore. Il fermera la main qui s'empresse pour faire pleuvoir les places sur ses demandeurs, les [illegible], et il ne restera aux solliciteurs pour toute récompense que la honte d'avoir sollicité le prix du sang d'un peuple qui ayant tout fait, ne réclame pour lui que l'exécution des lois et l'indépendance qu'il a acquise *sans chefs, sans argent et sans phrases*, si ce ne sont pourtant les *phrases* des journalistes : que ce peuple estimait et qui imitant le peuple, ne veulent rien pour eux que la liberté de la presse. ED. CORBIERE.

—Un officier supérieur, retraité, retiré à la campagne, nous transmet les réflexions suivantes : elles arrivent selon nous très-à-propos; et quel que soit le désir que nous ayons de ne pas faire de l'opposition, nous croyons ne pas devoir fermer nos colonnes aux observations d'un officier aussi juste qu'expérimenté.

DU MINISTRE DE LA GUERRE ET DES OFFICIERS EN RETRAITE.

Sous un gouvernement constitutionnel, il est du devoir de tout bon citoyen de dénoncer au pays les écarts du pouvoir. Il y avait lieu de penser que le ministre de la guerre, placé si haut dans l'opinion, serait intéressé à répondre par ses actes à la confiance de la nation; mais il paraît avoir déjà oublié la victoire sanglante à laquelle il doit l'existence.

Le premier acte du ministre a été d'appeler au commandement des divisions militaires, plusieurs officiers-généraux en retraite. Tous les esprits éclairés et sages ont applaudi à ses choix: dans l'intérêt du pays, il était aussi utile que juste de remplacer à la tête de l'armée des hommes connus par leurs talens et leur expérience. Le ministre étendant cette disposition à toute la classe des officiers retraités, vient de nommer plusieurs d'entre eux à des emplois dans les corps. Cette mesure est aussi impolitique qu'elle est humiliante pour l'armée. Elle est impolitique, parce qu'en accordant du service aux officiers en retraite, on met en émoi toutes les ambitions; chacun d'eux peut prétendre avoir des droits à la même faveur; mais comme il y aura impossibilité de répondre aux vœux de la plupart, on sera nécessairement des mécontens. Il était indispensable, dira-t-on, de réparer envers ces officiers les injustices du gouvernement précédent. Oui, sans doute, et c'était même un des premiers devoirs du ministre. Mais, fallait-il donc réparer une injustice par une injustice? Car il ne peut pas y avoir d'équité à dépouiller les officiers de l'armée active de leur part déjà si minime d'avancement, pour la donner aux officiers en retraite. Nous pensons que si l'on eut fait connaître à cette classe d'officiers, que leurs réclamations seraient accueillies, pour être soumises ensuite à la chambre des Députés, qui, sur la proposition du ministre, voterait les fonds jugés nécessaires à l'augmentation des retraites, on aurait par là formé tout accès à l'intrigue et aux abus qui doivent inévitablement avoir lieu par suite du mode adopté.

Si l'on examine maintenant la question sous le point de vue de l'effet moral qu'elle doit produire dans l'armée, on ne pourra disconvenir qu'il ne soit humiliant pour elle, de voir les premiers emplois remplis par des officiers, qui, depuis long-temps, lui sont devenus étrangers. Plusieurs régimens en résistant aux ordres et aux sollicitations de leurs chefs, ont pris franchement parti contre la tyrannie; dans plusieurs villes, l'élan s'est manifesté avant qu'il fût possible de connaître le résultat des trois immortelles journées. Si la cause de la liberté eût succombé, la proscription ou l'échafaud dévorerait le prix d'un généreux dévouement. Les officiers en retraite, libres de rester paisibles spectateurs de la lutte, ou d'y prendre part, ne compromettaient rien, et cependant plusieurs sont appelés au commandement de ces corps, qui par le patriotisme de leurs officiers, ont su se conserver intacts et dans la plus stricte subordination. Quand l'armée compte tant d'officiers supérieurs distingués, pourquoi prendre hors de son sein ceux qui doivent commander les régimens? Est-ce par l'humiliation que l'on prétend reconnaître les services rendus à la cause nationale? Comment expliquer cette défiance offensante envers les troupes, qui s'étant prononcées les premières, devraient compter d'autant plus sur la bienveillance du gouvernement.

Ne craignons pas de le dire : le ministre a cédé trop facilement à des affections particulières, ou à d'anciens souvenirs; quelque méritans que puissent être les officiers en retraite, on ne peut méconnaître les droits des officiers de l'armée qui, dans des circonstances difficiles, ont su aller le courage aux vertus civiles. Le ministre est citoyen, il est honnête homme, ces garanties sont suffisantes pour nous faire croire qu'il ne voudra pas persévérer dans une voie, où des intérêts opposés se trouvent en présence, il en résulterait infailliblement des conséquences funestes pour le pays.

— Une scène touchante s'est passée hier au Théâtre des Arts : un jeune élève de l'école Polytechnique assistait à la représentation, au parterre; à la vue de son glorieux uniforme, le public en masse a demandé qu'il se plaçât aux premières, et a rendu hommage, dans sa personne, au courage héroïque de ses braves compagnons d'armes. Bientôt Mesplon ayant chanté, à la demande générale, la *Parisienne*, dont le refrain est :

Victoire! plus de tyrannie!

Le peuple a reconquis ses droits,

lorsqu'on est arrivé au couplet qui fait allusion à la conduite de l'école Polytechnique, les applaudissemens ont redoublé, et le jeune élève, malgré sa résistance, n'a pu empêcher qu'une couronne d'immortelle fût posée sur sa tête. Bientôt, cependant, il s'est dérobé à cette ovation patriotique. Nous recevons de lui ce matin la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

"Le besoin que j'éprouve de m'acquitter pour ma part envers les habitans de Rouen, me fait prendre la liberté d'emprunter la voie de votre journal pour leur exprimer toute ma gratitude.

"Les rouennais m'ont imposé une douce et grande tâche, celle de faire connaître à mes compagnons l'estime qu'en ma personne ils ont témoignée pour l'école polytechnique. Les émotions qu'ils me firent éprouver sont de nature à ne pouvoir se transmettre.

"Je m'efforcerai du moins de les faire partager à mes camarades et d'ajouter ainsi à la reconnaissance qu'il ont déjà vouée à la première ville qui vola vers Paris. Agréez, &c.

"*Un élève de l'école Polytechnique.*"

(Journal de Rouen.)

Le ministre de la marine et des colonies au commandeur général chef maritime, au Hâvre.

PARIS, 13 août.

Monsieur, Il a été demandé au ministère de la marine, par les administrations des ports si aucun danger ne menaçait la navigation sous le pavillon tricolore. Je m'empresse de dissiper à cet égard les inquiétudes du commerce. Des notifications ont été adressées aux différentes puissances relativement à l'adoption par le gouvernement français des couleurs tricolores. Ces notifications ont été faites avec la dignité et en même temps avec la mesure propre à les faire respecter. J'ai donc lieu de penser que le navigateur sous pavillon national, n'entraînera ni péril ni inconvénient.

Si mes prévisions étaient trompées, j'aviserais sans délai aux mesures que me suggérerait ma vive sollicitude pour les intérêts et la sécurité du commerce: je compte, monsieur, sur la prompte transmission de tous les renseignemens que vous aurez recueillis.

Je vous prie de donner le plus prompt cours possible à la présente dépêche, aux chambres et tribunaux de commerce compris dans votre ressort arrondissement maritime.

Recevez, &c.

(*Signé*,) HORACE SEBASTIANI.

Pour copie,

Le commissaire-général, chef maritime,

DAVOIS.

—M. Lepage, arquebusier, dans la journée du mardi, 27 juillet, a cru devoir s'opposer à l'enlèvement des armes utiles et précieuses que contenaient ses magasins; il voulait faire lui-même, avec ses ouvriers, une distribution régulière de tout ce qui pouvait servir à la défense personnelle des patriotes.

Pendant les trois jours, M. Lepage n'a cessé [illegible] de tout espèce; le 29, au matin, il n'était pourvu de cent vingt livres de poudre.

Depuis mardi, une fonte continuelle de balles de tous calibres a eu lieu chez lui; on en a distribué à toute heure. Il était assisté de son père, vieillard de quatre-vingt-cinq ans.

Le patriotisme est héréditaire dans la famille Lepage.

Lors de la première révolution, M. Lepage père, arquebusier, livra trois fois ses magasins aux défenseurs de la liberté; aujourd'hui M. Lepage fils n'a conservé que son fusil national, et dans ce moment, comme tous ses concitoyens, heureux du triomphe populaire, il est sous les armes à sa municipalité.

—Lors de la prise des Tuileries, un citoyen brisa d'un coup de crosse le buste de Charles X; un autre se préparait à faire voler en éclats le buste de Louis XVIII; mille bras s'élancèrent au devant du coup. "Arrêtez, s'écria-t-on, c'est le père de la Charte...." Et alors on jeta sur l'image de Louis XVIII un voile noir, comme pour dérober à ses yeux les suites funestes de la conduite de son successeur, parjure à la Charte.

Dans la glorieuse journée du 29 juillet, un garde royal a jeté son fusil et sa cartouche; il les foulait aux pieds en fondant sur le ministère; le malheureux, en tirant sur le peuple, venait de tuer son père!!

ESPAGNE.

DECRET DU ROI.—Sa Majesté, sur la communication qui lui a été faite de l'instruction concernant le rétablissement des droits sur les denrées, produits et effets étrangers qui ne proviennent pas immédiatement des lieux de productions ou du port d'embarquement le plus voisin, et par suite de l'exposé fait à ce sujet par la direction générale à la junte des tarifs, a rendu l'ordonnance suivante, savoir :

1°. Il sera perçu un droit d'entrepôt *(habilitacion)* sur les denrées, produits et effets importés sous pavillon étranger autre que celui de la puissance d'où provient la marchandise importée.

2°. Ce droit d'entrepôt *(habilitacion)* sera fixé à un pour cent de la valeur de la marchandise ou à 4 p. 0-0 du droit unique du tarif.

3°. Les importations qui se feront sous pavillon espagnol, seront exemptes de ce droit.

4°. Seront privés de cette exemption les bâtimens espagnols qui importeraient des marchandises étrangères chargées dans les ports de Bordeaux, Bayonne, Marseille et autres points intermédiaires jusqu'à l'Espagne.

5°. La présente ordonnance aura son plein et entier effet et sera exécutée quinze jours après qu'elle aura été reçue et publiée à la douane.

MÉLANGES.

☞ Nous trouvons dans un journal de la capitale l'Ode suivante sortie de la plume éloquente et facile de M. S. CHAUDRON. Le mérite de cette pièce justifie assez le choix que nous en faisons pour orner nos colonnes; et nous saisissons avec empressement cette nouvelle occasion de donner à cet excellent patriote une preuve de notre estime sincère.

ODE.

PAR S. CHAUDRON.

LA FRANCE RÉGÉNÉRÉE.

Le ciel seconde les sages;
Le cœur des braves s'est ému,
Et sous l'effort des grands courages
Un trône immense a disparu.
La Gloire ressaisit encore,
L'éclatant drapeau tri-colore
Qui parcourut tout de climats;
Le vieux guerrier pleure et l'admire,
Et la jeunesse qu'il inspire
Brûle de le suivre aux combats.

N'envie plus aux Dieux suprêmes
L'encens offert sur leurs autels.
Et du poids de vos diadèmes
Rois! n'accablez plus les mortels:
En vous couvrant de sa puissance
L'homme sut [illegible] son innocence.
Faire un heureux pacte d'amour;
Mais atteint de votre tonnerre
Il vient briser dans sa colère
Les fers qu'il obtint en retour.

Honteux de leur idolâtrie,
Libres de tout joug oppresseur,
Cent peuples vont de ma patrie
Chanter l'hymne libérateur.
Déjà pour consoler la terre,
Thémis aux fureurs de la guerre
Oppose le culte des lois;
Et pour régner par la clémence,
C'est Henry qu'elle offre à la France,
C'est Sully qu'elle offre à ses Rois.

Plus de Séjans, plus de Villèles;
Plus de visirs, plus de Maranons;
Plus de pontifes infidèles;
Plus de traîtres, plus de Bourmons.
Quoi! Charles, sans entendre un sage,
A des scènes de carnage
Livre un peuple aimant et soumis.
Ah! quand l'infortuné succombe,
Quand le remords ouvre sa tombe,
Où sont tes perfides amis?

Rassurez-vous Français paisibles,
Les Rois craignent pour leurs foyers;
Et pour se rendre inaccessibles
Ils s'entourent de leurs guerriers.
Le Germain passe et vous contemple;
Il rêve au succès d'un exemple
Qu'il croit suivre dans l'avenir;
Mais aujourd'hui ce qui l'entraîne,
C'est Venise agitant sa chaîne,
C'est tout un peuple à contenir.

Quand l'aigle de la tyrannie
De Vienne quittant les remparts,
Laissa tomber sur l'Ausonie
Le pesant sceptre des Césars;
La terre classique des braves,
Tremba sous le poids des entraves
Qu'un peuple traîne avec effroi:
Mais les murs du vieux Capitole,
Recèlent encore l'idole
Des orphelins du PEUPLE ROI.

Bien que des éclairs de vengeance
Menacent deux trônes sanglants;
Ce n'est plus à l'anguste France
A leur immoler ses enfants.
Le sang des héros fume encore;
L'holocauste qu'elle déplore
Dans ses maternelles douleurs,
D'horreur glace encor sa pensée;
Victorieuse elle est blessée,
Et sa gloire excite ses pleurs.

C'est de vous, ombres révérées,
Qu'un grand peuple apprend son devoir:
C'est sur vos tombes consacrées
Que l'opprimé viendra s'asseoir.
Nobles martyrs, pures victimes,
C'est vous qui du bord des abymes
A sauvé la liberté.
Objets de mes douleurs profondes,
C'est vous dont la voix des deux mondes
Proclame l'immortalité.

Si le ciel, de mes quinze lustres
Daignait retrancher vingt hivers
J'irais à des Français illustres
Offrir l'hommage de mes vers;
J'irais, dans ce moment propice,
Toucher la main libératrice
D'un Héros que j'ai célébré.
Pour couvrir des cendres fidèles
De fleurs, de palmes immortelles,
J'irais où la France a pleuré.

Mais si des rêves [illegible] sacrés,
Glacé comme un dernier émail
Je ne verrai plus de mes pères
[illegible] l'autel ni le [illegible],
Succombant à l'infortune
Je subis une loi commune,
D'emble des mortels ordinaires....
Mais, dans ma longue souffrance
[illegible] le bonheur de la France,
Je ne [illegible] plaindrai plus des Dieux.

(Communiqué.)

LE PATRIOTISME EN FAMILLE.

Ah! ça-ira-t-il (de Béranger.)

En sortant de la guinguette
J'm'en r'tournais entre deux vins,
Quand par hazard on m'arrête :
Faut être des not's Cauvins. *(Bis)*
Jamais je n'refuse à boire
Et ne m'le fais dir' deux fois;
Mais c'était une autre histoire,
J'entends crier à haut' voix :

"Habits bas!
Ça n'va pas,
Il faut qu' Cajet saut', le pas."

Non d'un chien, mes réjouissances
Dans mon cœur s'firent soudain!
J'avais lu les ordonnances,
Je m' dissais y'aura du train.
Sans balancer n'est sans crainte,
J' fais face aux Suiss's du château;
J' leur frapp' sur la coloquinte
Et leur rentame le museau.

"Habits bas &c.

Peut-on croire à l'insolence
De tous ces hommes d'état!
Ils nous croyaient dans l'enfance,
Mais en trois jours quel saut'!
Dit's, messieurs du ministère,
Comm' ces enfants sont grandis,
Ils n'ont pas besoin d' leur mère
Pour débaucher vos réduits,

"Habits bas &c.

Chez c'te vieille d'Angoulême,
En fouillant dans son lutin,
A côté du St. Carême
On a trouvé l'Artétin.
Je n' m'étonn' pas si la garde
Ne fut jamais bonne à rien :
Y paraîtrait qu' la paillarde
Déform' les troupiers fort bien.

"Habits bas &c.

Enfin c'te race maudite
Vient d' s'enfuir et pour toujours;
A jamais qu'el' soit proscrite,
Et la France aura d' beaux jours.
Philipp', songe à te conduire
D' manière à n' pas fair' crier :
Souvienz-toi que l' peuple sait lire
Et qu' c'est lui qui t' fait régner.

J' suivrons l' pas,
J' bong'rons pas
Tant qu' bien ira gouvernera.

NÉCROLOGE.—*(Communiqué.)*

Est décédé le 28 octobre courant, à l'âge de vingt-trois ans et demi, Mr. GUSTAVE MARIGNY, né à la Nlle. Orléans. Peu d'hommes sont entrés dans le monde offrant de plus belles espérances. Mr. Gustave Marigny était bon, sensible, avait beaucoup d'esprit, un jugement droit, et ses manières franches et loyales devaient rechercher sa société; déjà elles lui avaient acquis beaucoup d'amis, et dans quelques années il eût été un des hommes les plus distingués de son pays, dont il eût, sans doute, défendu avec énergie, les intérêt les plus chers. L'inflexible mort, qui dans ses décrets ne respecte rien, vient de l'enlever à ses amis, au public qui l'estimait, à son malheureux père et à sa famille qui sont inconsolables.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël. Amelia, Roche, Pensacole, Capitaine.
Goël. Francisco, Gomez, Campêche,
J. Kohn & Bordier.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Stark, du Détour, avec le navire Chasmeré, le brick Mechanic, et la goëlette Martha—il a laissé au Détour le brick Asia de Boston, et le brick Aris échoué. Le Pilot est reparti hier soir à 7 heures, pour aller chercher d'autres bâtimens.

Navire Cashmere, Whitney, en 7 jours de la Havane, sur lest.

Brick Mechanic, Wilson, de Pensacole, sur lest.

Goëlette Martha, Dayton, de Thomastown, avec de la chaux.

Goëlette Reaper, Nilson, de Matance, à Townsley & Prieur—chargement à N Goodale; R Delarue; Townsley & Prieur.—Passagers, Don S Milan, sa femme, sa demoiselle et son fils; Don R Duran; Mde. Périer.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, du bayou Sarah, avec un chargement de coton, à divers consignataires.—Plusieurs passagers.

Bateau de remorque Porpoise, Howren, des passes, ayant mis en mer la goëlette, Jas. Monroe.—Il a amené dans le port les navires Alcoipe et Crescent, et la goëlette Escambia. Les navires Benjamin Morgan et Grecian étaient échoués sur la barre; Passé au fort Jackson, le navire Handiver et le brick Ivory; le navire Gratitude et le brick Edward étaient échoués au-dessous du Détour.

Navire Crescent, Haley, de Portsmouth, avec du foin au capitaine.

Navire Alcoipe, White, de Newburyport, avec foin, maquereaux, patates, sel, au capitaine.

Goëlette Escambia, Blancy, de Campêche, par la voie des Brassos de St. Jago, avec tabac, cigarres, peaux, &c. à divers consignataires.

Brick Atlas, Thompson, de Warren, avec des produits au capitaine; mis à Hays & Durell.

ARRIVES AVANT-HIER.

Bateau à vapeur Courtland, Kelly, de Vicksburg, avec 675 balles coton, et autres marchandises, à Reynolds, Byrne & co; M White; J Linton; A Fox; John Hagan & co—16 passagers.

EN RIVIERE.

Brick Mechanic, Wilson, de Pensacole, sur lest, à Foster & Hutton.

Brick Aris, Winslow, de Bath.

Navire Gratitude, Childs, de New-York.

Navire Charles, Baily, de Bath.

TRAITES sur Boston et Providence (R. I.) à vendre par
29 oct STETSON & AVERY.

BLANC DE BALEINE—77 caisses Blanc de Baleine, 1ère. qualité de 4, 5 et 6 à la livre, en débarquement du brick Eliza, et à vendre par [29 oct] STETSON & AVERY.

835 Futailles Chaux de Thomaston, de 1re. qualité, en débarquement du brick Eliza, et à vendre par
29 STETSON & AVERY.

SIROP DE LIMON ET ESSENCE DE NOIX.—44 douz. Sirop de Limon de qualité supérieure et 7 douz. de Ketchup de Noix, en débarquement du brick Navarino, et à vendre par
29 oct STETSON & AVERY.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er. Novembre prochain on trouvera sous les jours à leur établissement enseigne de Chartres et St. Louis, maison de Mr. V. Hérard: *café anglais, à l'eau, Chocolat, bière simple, savoureuse au lait, savoureuse au Chocolat, bishop, &c. &c.*, le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.
28 oct—6 MERLE & GIRODEAU.

LE soussigné chargé de pouvoirs de Etienne Denant, curateur de la succession d'Antoine Denaut, prévient les personnes qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre ses mains au domicile d'Antoine Bel, rue de Chartres, No. 172, ou aux personnes qu'il pourra autoriser à cet effet: comme celles à qui la dite succession peut devoir, d'avoir à se présenter comme dessus pour faire connaître le montant de leurs créances.
28 oct—6 D. PLESSY.

POUR RICHMOND, (Va.)

Le brick fin voilier, COMET, capitaine STAPLES, partira la semaine prochaine. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
29 oct J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière MARY, capitaine WEEKS ayant une grande partie de son chargement engagée et allant à bord sera promptement expédiée. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
29 oct J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick fin voilier VINEYARD, capitaine THOMPSES, a besoin de 100 boucauts pour compléter sa cargaison. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 oct. J. W. ZACHARIE & CIE.

POUR BOSTON *(Un Paquebot.)*

Le beau brick fin voilier CYGNET, Cap. RICE, est en chargement entre les deux marchés, et sera expédié sous peu de jours. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou bien à
21 oct. STETSON & AVERY.

POUR MATAGORDA *(Texas.)*

La goëlette fine voilière NATIVE, Cap. W. H. Living, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera immédiatement expédiée. Pour ballance de frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au cap. à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou bien à
J. W. COLLINS.
21 oct. *No. 60, rue de la Levée.*

OCULISTA.

EL que suscrive, tiene el honor de anunciar á las personas cuya vista se halle afectada que emprenderá su cura, lisongeandose que tanto por la simplicidad de su metodo cuanto por su eficacia no duda hacerse digno de la confianza del público. Vive en la calle de San Pedro No. 64; además ha creido útil publicar á continuacion los certificados que le han sido librados :

JUAN RAPALLO.

Nueva Orleans, 12 de octubre de 1830.

Mr. JUAN RAPALLO,

Sr. Es mi deber reconocer sus capacidades como oculista y particularmente sus condescendencias acerca de lo parte mas sensible del cuerpo: El ojo. Su receta y sus disposiciones han tenido el mayor buen exito en mi niña (de 7 años de edad) y en 15 dias ha recobrado perfectamente la vista. Tengo Sr. el derecho de dar á conocer al público si lo juzgais conveniente, (estando seguro de que muchas personas padecen de esta enfermedad) toda la confianza que tengo en su metodo de curar, y la perfecta seguridad de que podeis curar á todos los que emprendereis.

Soy con el mayor respeto su humilde serv.

ALFRED McCARTY.

Nueva Orleans 27 de octubre de 1830.

Certifico como Mr. Juan Rapallo me ha sanado la vista, con el metodo de su cura, en el espacio de cinco dias. Tengo 80 años de edad, y estaba mi vista afectada desde cerca de cinco años.

JEAN LOUIS MICHEL.

Nueva Orleans 27 de octubre de 1830.

Certifico que Mr. Juan Rapallo en tres dias ha curado totalmente mi ojos. Creia haber perdido para siempre la vista: y por efecto de su cura me hallo actualmente perfectamente buen.

PIERRE DUCLAIVACQ.
De 56 años de edad

MR. JEAN RAPALLO, OCULISTE, a l'honneur de prévenir les personnes dont la vue se trouve affectée, qu'il entreprendra leur guérison, et il ose se flatter que par son procédé aussi simple qu'efficace, il se rendra digne de la confiance du public. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Il croit devoir publier les certificats suivants, qui lui ont été délivrés :

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.

Mr. JN. RAPALLO.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps : l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, Monsieur,
Votre humble serviteur,

ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, le 27 Octobre 1830.

Je certifie que Mr. Jean Rapallo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

JEAN LOUIS MICHEL.

Nouvelle-Orléans, le 27 Octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus. Il en a opéré l'entière guérison dans trois jours, et par l'effet de ses remèdes je me trouve maintenant très-bien.

PIERRE DUCLAIVACQ.
28 octobre—3 âgé de 56 ans.

RESTAURANT.

Tenu au dessus

DU CAFÉ TRICOLORE,

VIS-A-VIS DU THEATRE D'ORLEANS.

LA société qui existait sous la raison de *Chéri & Lafaye*, ayant été dissoute dernièrement; le soussigné prévient le public et ses amis, qu'il a contracté de nouveaux engagements, et continuera son restaurant dans le local ci-devant sous le nom de CAFE TRICOLORE, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans, où il espère, par l'attention et les soins qu'il y portera, mériter la bienveillance et l'encouragement de ceux qui voudront bien lui donner la préférence. L'ouverture du restaurant est fixée au dimanche 31 du codrant : on y trouvera, comme ci-devant, le même ordinaire, et de plus, des chambres privées où l'on pourra se faire servir en particulier; se sont des appartemens commodes et séparés. Il a, pour la commodité du public, une carte imprimée dans les trois langues, française, anglaise et espagnole.
28 oct—3 CHERI BEZY.

RESTAURANT DE PARIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, que la société existant sous le nom de *Chéri & Lafaye* est dissoute, et qu'ils vont ouvrir de nouveau du 1er. au 2 novembre, l'établissement connu sous le nom de RESTAURANT DE PARIS, situé rue d'Orléans, en face du café Davis; la nouvelle société sera sous la raison de LAFAYE & PASTOU.

Ils s'efforceront de mériter de plus en plus la bienveillance dont le public a déjà favorisé cet établissement. On trouvera chez eux à toute heure du jour la carte la plus variée en gibiers poissons, toute espèce de patisserie; déjeuner à la fourchette, dîners, soupers; ils réuniront toujours ce que fournit chaque saison : on y trouvera pendant tout l'hiver des *Gombos et Soupes aux Huîtres*; huîtres assaisonnées de toute manière. La cave sera fournie en vins et liqueurs de première qualité. Le tout à des prix modérés.

Ils enverront également en ville, et feront des repas de corps sur commande.
28 oct—[illegible] LAFAYE & PASTOU.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSS.

AUJOURD'HUI 29 courant, à 10 h. au magasin d'encan,
1 balle Draps fins, couleurs assorties,
1 caisse Bobinet,
1 caisse Bombazet noir,
1 caisse Merino noir,
1 caisse Bombazet couleur,
Ginges à matelas, Mouchoirs, Indiennes, &c.
29 oct

PAR T. MOSS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District. Judiciaire.—*Joseph T. Bauduc* contre *ses créanciers*. Vente à l'encan par T. MOSSY.—En vertu de l'autorisation de l'hon. Cour susdite, il sera vendu Mercredi 3 Novembre 1830, à dix heures du matin, dans le magasin dernièrement occupé par Messr. Méjean & Durel, rue Toulouse, entre les rues de la Levée et Chartres,

Les meubles meublans et autres effets mobiliers cédés par le dit sieur Bauduc à ses créanciers. Nouvelle-Orléans, 21 Octobre 1830

E. MARMICHE,
A. MAURIN,
JOHN GARNIER.
oct. 22. *Syndics des créanciers susdits.*

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi 1er. novembre, à la bourse, un jeune nègre nommé DANIEL, excellent domestique, et propre à toute espèce d'ouvrage: il est honnête et industrieux, acclimaté et âgé de 28 ans. On pourra donner de bonnes sécurités.

Conditions :—Payable à 2 mois, en billets endossés à satisfaction. 25 oct—7

PAR F. DUTILLET.

LE lundi, 15 novembre prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, par ordre des héritiers de Dame Perret Prevost les esclaves suivants, provenant de sa succession :—

Dédé, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, labourer, charretier, bucheron et nègre de champ.

Marie-Louise, négresse créole, âgée de 40 ans, sachant un peu laver, repasser, faire la cuisine, et bonne jardinière.

Isaac, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, labourer, charretier, bucheron et nègre de champ.

Phél